Women Living Under Muslim Laws
Femmes sous lois musulmanes

BULLETIN du WLUML

Decembre 2007/Janvier 2008
Numéro 5

SOMMAIRE

Page:

1. La Campagne international « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes! »

2. Editorial et Solidarité

3. Nouvelles du réseau

5. Réflexions des militantes

9. Comptes-Rendus

10. Evénements

Il ne peut pas y avoir de compromis en matière des droits des femmes. Les défis auxquels nous sommes donc confrontées aujourd'hui est le respect et l'attachement à nos différentes cultures tout en développant des stratégies communes pour résister aux oppressions justifiées par la culture. Nous devons également promouvoir et maintenir les droits de l'homme tout en rejetant les débordements issus des pensées ethnocentriques.

Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, Yakin Ertürk *Intersections between culture and violence against women* (*'Intersections entre culture et violence à l'égard des femmes'*).

Femmes sous lois musulmanes. Un réseau international qui offre information, solidarité et soutien à toutes les femmes dont l'existence est régi et conditionnée par des lois et coutumes censées être dérivées de l'Islam.

La Campagne international « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes! »

Le 26 novembre 2007, Femmes sous lois musulmanes lançait, à l'Université Bilgi d'Istanbul, la campagne internationale « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes ! » (*Global Campaign Stop Killing and Stoning Women!)*, afin de mettre un terme à l'utilisation abusive constante de la religion et de la culture pour justifier le meurtre de femmes qui ont enfreint les « normes » en matière de comportements sexuels, normes définies et imposées par des intérêts particuliers.

Parmi les conférenciers, l'on comptait Shadi Sadr (Iran), Ayesha Imam (Nigeria), Sri Wiyanti Eddyono (Indonésie), Nebahat Akkoç (Turquie), Yakin Ertürk (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les violences à l'égard des femmes) et Farida Shaheed (Shirkat Gah Women's Resource Centre, Lahore, Pakistan).

Ce sont les combats de femmes, sur leurs propres sites, contre les différentes manifestations de ce phénomène, qui ont inspiré et développé cette campagne, comme au Pakistan, en Indonésie, en Iran et au Nigeria. La campagne soutient les avocats des droits des femmes ainsi que les mouvements féministes nationaux et internationaux, et leur permet de tenir tête aux forces qui font un usage politique et abusif de la culture et de la religion afin d'assujettir les femmes et de bafouer leurs droits.

La campagne internationale « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes ! » a été mise en œuvre par un groupe de militantes, d'avocates, de journalistes et d'universitaires engagées dans l'abolition du meurtre et de la lapidation des femmes. En Afghanistan, en Iran, dans près d'un tiers des 36 États du Nigeria, au Pakistan, en Arabie Saoudite, au Soudan et aux Emirats arabes unis, la condamnation à mort par lapidation constitue une forme de sanction légale pour les personnes mariées qui ont entretenu des relations sexuelles avec une autre personne que leur conjoint. C'est ce qu'on appelle *zina* (qui comprend les relations sexuelles hors mariage hétérosexuel). Les femmes représentent la quasi-totalité des personnes condamnées à mort par lapidation, car les lois et les coutumes discriminatoires jugent, dans presque tous les cas, les femmes plus coupables que les hommes dans les situations considérées comme des violations des « normes » du comportement sexuel, en particulier dans les cas supposés de relations sexuelles hors mariage (*zina*). Les hommes, qui ont le droit d'épouser plus d'une femme, peuvent ainsi justifier les relations sexuelles hors mariage. Ils ont également plus de facilité à bouger et peuvent, par conséquent, échapper plus aisément aux sanctions.

La lapidation à mort des femmes et les autres formes de « meurtres d'honneur », de même que les autres formes retorses de violence comme la flagellation, l'aspersion d'acide et le viol prescrit par la loi, sont des violations des droits fondamentaux des femmes. La violence à l'encontre des femmes n'est pas justifiable et la liberté de conviction ne signifie pas la liberté de tuer.

La campagne internationale pour stopper le meurtre et la lapidation des femmes exige de l'organisation des Nations Unies qu'elle mène l'enquête sur ces infractions graves aux droits humains. Elle exige par ailleurs de la communauté internationale qu'elle envoie un message clair signalant qu'il n'est pas acceptable que les femmes soient torturées et tuées. Pour de plus amples informations sur les différentes régions où la lapidation est une sanction légale pour des relations sexuelles adultérines et sur l'abus de justifications culturelles à la violence à l'encontre des femmes, cliquez sur ce lien : http://www.wluml.org/english/news/campaign_concept_paper.pdf

Le lancement de cette campagne a été suivi d'un Forum international sur la violence et les femmes : « Rejecting cultural justifications for violence against women » (*Rejeter les justifications culturelles pour la violence à l'encontre des femmes)*, co-organisé par la City University de Hong-Kong, le SEARC, le WEMC, le Centre for Migration Research (*Centre pour la recherche sur la migration*) et l'Université Bilgi à Istanbul. Pour plus d'informations, consultez les sites suivants : http://www.wluml.org et http://www.stop-stoning.org

Compte-rendu de Giulia Girardi, Bureau international de coordination, Femmes sous lois musulmanes

EDITORIAL et SOLIDARITE

Solidarité

Iran : suspension provisoire de la condamnation de Delaram Ali
12/11/2007 : L'avocat de Delaram Ali, une activiste des droits des femmes, arrêtée lors d'une manifestation pacifique l'année dernière, indique que la justice iranienne a suspendu de façon temporaire sa condamnation. Le 10 novembre, Femmes sous lois musulmanes et six autres organisations internationales des droits humains ont demandé aux autorités iraniennes de renoncer immédiatement à la peine d'emprisonnement et de surseoir aux poursuites contre d'autres personnes qui devaient être jugées pour avoir réclamé pacifiquement l'égalité des droits pour les femmes en Iran.
http://www.wluml.org/english/actionsfulltxt.shtml?cmd%5B156%5D=i-156-558446

Belgrade : attaque contre les Femmes en noir (*Women in Black - WiB)*
6/10/2007 : Femmes sous lois musulmanes a exprimé son soutien aux Femmes en noir de Belgrade, dont les activités ont à nouveau été la cible d'attaques. En effet, un drapeau PACE (*paix*) a été détruit lors d'un rassemblement public, la foire des ONG féministes. Les attaques contre les Femmes en noir de Belgrade ont commencé, en 2005, à cause de leurs opinions et de leurs activités politiques. Des membres du groupe ont subi de nombreuses menaces à leur encontre, notamment des menaces de mort.
http://www.wluml.org/english/newsfulltxt.shtml?cmd[157]=x-157-557656

Birmanie : un communiqué commun de plusieurs ONG soutient les défenseurs des droits de l'homme
10/11/2007 : Les organisations des droits de l'homme du monde entier s'inquiètent pour la sécurité et la liberté des militants des droits de l'homme en Birmanie, suite aux violentes mesures de répression prises contre des manifestants pacifiques.
http://www.wluml.org/english/actionsfulltxt.shtml?cmd%5B156%5D=i-156-557545

Pakistan : un courrier adressé aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies demande une action contre la loi martiale
10/11/2007 : Le courrier de Femmes sous lois musulmanes adressé aux Rapporteurs spéciaux et aux organes des droits de l'homme des Nations Unies exprime notre profonde inquiétude concernant les arrestations massives, les mauvais traitements et les violations flagrantes des droits de l'homme de la part du milieu juridique et de la société civile qui ont lieu actuellement au Pakistan. Nous leur demandons de faire appel au Général Musharaf pour restaurer la constitution, le système judiciaire, la presse ainsi que pour mettre fin aux arrestations et aux violences à l'égard des manifestations pacifiques. Le 3 novembre, la loi martiale était promulguée au Pakistan.
http://www.wluml.org/english/actionsfulltxt.shtml?cmd%5B156%5D=i-156-558420

Arabie saoudite : la victime d'un viol graciée par le Roi d'Arabie saoudite
18/12/2007 : Le Roi Abdallah d'Arabie saoudite, rapportait un journal saoudien, a gracié une femme violée, condamnée à 200 coups de fouet pour s'être retrouvée seule avec un homme ne faisant pas partie de sa famille, au moment où elle s'est fait attaquer.
http://www.wluml.org/english/newsfulltxt.shtml?cmd[157]=x-157-559553

FELICITATIONS
6/12/2007 : Femmes sous lois musulmanes félicite la militante afghane des droits des femmes et networker de Femmes sous lois musulmanes de longue date, **Najia Haneefi**, pour avoir obtenu le très convoité **International Service Award for Women's Human Rights** pour l'année 2007. La cérémonie de remise du prix a eu lieu, le 5 décembre, à la Chambre des communes à Londres (Royaume-Uni).
http://www.wluml.org/english/newsfulltxt.shtml?cmd[157]=x-157-558896

Editorial

Nous sommes très heureux de présenter le 5e numéro du Bulletin de Femmes sous lois musulmanes !

Dans ce numéro, vous trouverez des nouvelles, les analyses et les opinions de membres du réseau provenant du monde entier. Il met en lumière trois évènements importants survenus dans le réseau, durant ces derniers mois : lancement de la campagne internationale pour arrêter de tuer et de lapider les femmes, le 26 novembre à Istanbul (Turquie) ; « Feminism in the Muslim World - Third Leadership Institute » (*Le troisième Institut sur le leadership : Féminisme dans le monde musulman*) qui a connu un large succès ; et assemblée générale annuelle de FSLM qui s'est tenue, en octobre 2007, à Penang (Malaisie).

Les participantes au troisième Institut sur le leadership : Féminisme dans le monde musulman, Penang, octobre 2007.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2007, la tenue des élections a opéré des changements au niveau du Conseil des membres et du Conseil d'administration. Roya Rahmani (Afghanistan), Samia Allalou (Algérie), Maimuna Merican (Malaisie), Ziba Mir-Hosseini (Iran) et Fahima Hashim (Soudan) ont rejoint le Conseil. Sultana Kamal (Bangladesh), Faizun Zackariya (Sri Lanka) et Lynn Freedman (États-Unis) se sont retirées du Conseil d'administration. Elles ont été remplacées par Homa Hoodfar (Iran), Zarizana Abdul Aziz (Malaisie) et Fatou Sow (Sénégal). Nous leur souhaitons la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions au sein du réseau et attendons avec impatience de travailler avec elles. Nous tenons également à remercier les membres sortantes du bureau, Sultana Kamal, Lynn Freedman et Faizun Zackariya, pour leur contribution inestimable à Femmes sous lois musulmanes durant ces dernières années.

Pour finir, je souhaiterais remercier Branwyn Poleykett qui a coordonné la préparation de ce numéro, avec dévouement et enthousiasme.

Bonne lecture !

Ayesha Salma Kariapper
Coordinatrice adjointe, Bureau international de coordination, Femmes sous lois musulmanes

Avertissement: Les analyses et points de vue contenus dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Femmes sous Lois musulmanes –Réseau international de solidarité ou de l'un quelconque de ses bureaux. Les opinions, points de vue et informations contenus dans ce bulletin sont formulés sous la responsabilité de leurs auteurs.

NOUVELLES DU RESEAU

Féminisme dans le monde musulman : troisième Institut pour le leadership

Le réseau international de solidarité, Femmes sous lois musulmanes, a organisé le troisième Institut pour le leadership, à Penang, en Malaisie, du 22 octobre au 2 novembre 2007.

Suite aux succès des éditions 1998 et 1999 de ces instituts (tenus respectivement en Turquie et au Nigeria), Femmes sous lois musulmanes a relancé ce stage de formation intensif de deux semaines afin de présenter aux membres actifs du réseau l'essence de Femmes sous lois musulmanes : renforcer les mouvements féministes locaux en construisant une solidarité et un réseau à l'échelle mondiale.

Les Instituts pour le leadership de Femmes sous lois musulmanes sont uniques dans leur portée : ils visent particulièrement à répondre de manière proactive aux besoins des militantes féministes dans des contextes musulmans, en faisant partager les connaissances et les analyses féministes d'universitaires, de chercheurs et de militants expérimentés aux nouvelles recrues du réseau qui peuvent avoir une première expérience du militantisme.

Les Instituts pour le leadership du Féminisme dans le monde musulman cherchent à remettre en question le discours de tous ceux qui prétendent que le féminisme est une question, un concept et un projet de l'Occident. Femmes sous lois musulmanes cherche à reconquérir le féminisme en :

a) s'intéressant à nos propres racines et histoires, en nous focalisant sur d'importantes figures féministes de l'histoire dans des pays et des communautés du monde musulman ;
b) mettant en évidence la large portée des activités féministes aujourd'hui dans les pays et les communautés du monde musulman.

Le stage de formation de cette année a ciblé les jeunes et nouvelles militantes féministes qui travaillent dans des organisations locales et mènent des campagnes en faveur des droits humains au niveau local. Une formation aussi spécifique avait pour objectif de renforcer leurs compétences et leur potentiel à vulgariser l'information sur les droits des femmes dans les pays et les communautés musulmans face à la recrudescence des fondamentalismes. Une exposition et une initiation globales au réseautage au niveau international révélaient toute son importance pour celles qui souhaitent travailler avec d'autres féministes, par-delà les frontières culturelles et géographiques.

Les Instituts, qui contribuent au renforcement des capacités, des compétences de leadership, mettent également l'accent sur les thèmes de la solidarité et du réseautage mondiaux, des diversités et standardisations dans le « monde musulman », ainsi que sur l'organisation par les féministes de l'éducation aux droits humains dans les pays et les communautés musulmans. Le stage de formation portait sur trois problèmes principaux :

1) soulever et débattre de sujets conceptuels ;
2) planifier de manière collective des stratégies ;
3) offrir des compétences concrètes pour le développement individuel et structurel.

Les participants à l'Institut pour le Leadership de cette année, au nombre de 26, étaient originaires d'Algérie, du Bangladesh, d'Égypte, de France, d'Inde, d'Indonésie, d'Iran, de Malaisie, du Niger, du Nigeria, du Pakistan et du Soudan (pour les commentaires des participants sur le stage, voir la page suivante).

Les 17 formatrices et intervenantes qui ont dirigé les séances venaient du Sénégal, du Nigeria, d'Inde, du Pakistan, d'Iran, du Mexique, de Croatie, de Malaisie, de Hong-Kong et des États-Unis.

Une journée de visite sur le terrain a été organisée, au cours de la formation. Les participantes et les formatrices ont visité quatre organisations locales des droits humains et un institut universitaire d'études sur le genre. Elles ont, par ailleurs, eu l'occasion d'en apprendre davantage sur le réseau local en rencontrant les militantes de Penang.

Les organisations qui ont accueilli nos participantes étaient :

- Women's Centre for Change (WCC) : *Centre des femmes pour le changement*
  http://www.wccpenang.org/wcc/
- World Alliance for Breastfeeding Action (WABA) : *Alliance mondiale pour l'allaitement*
  http://www.waba.org.my/
- Kanita: Women's Development Research Centre, at the University of Science Malaysia (USM) : *Centre de recherche et de développement pour les femmes, Université des sciences de Malaisie*
  http://www.usm.my/kanita/
- Third World Network (TWN) : *Réseau du tiers monde*
  http://www.twnside.org.sg/
- Consumers Association of Penang (CAP) : *Association des consommateurs de Penang*
  http://en.cap.org.my/

Des films sur les droits humains ont également été projetés, lors de certaines des séances de la formation, comme :

- *Divorce iranien* (réalisé par Ziba Mir Hosseini, 1998, Royaume-Uni/Iran, 80 min)
- *Eclipse* [Grohonkal] (Ain-O-Salish Kendra, 1994, Bangladesh, 35 min)
- *Fiesta Feminista* (Malaisie, 13 min)
- *Money, Money, Money* (AWID, 3 min)
- *Dead Mums Don't Cry* (Panorama, Royaume-Uni, 2005)

Femmes sous lois musulmanes projette de continuer l'organisation des Instituts pour le Leadership de façon régulière, alternant l'accueil de l'Institut tous les deux ans entre nos bureaux de coordination régionale en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, garantissant ainsi un espace pour un large éventail de membres du réseau et de militantes du monde entier.

Je souhaite remercier Louise Finn pour son soutien exceptionnel dans l'organisation de l'Institut pour le Leadership de cette année.

Compte-rendu de Giulia Girardi, Bureau international de coordination, Femmes sous lois musulmanes

Institut pour le Leadership : échos des participantes

« Quand je rentrerai dans mon pays, mon mari, mes enfants et mes collègues verront que je suis une autre personne. Après ces deux semaines, je me sens beaucoup plus forte », une participante nigériane.

« Je ne croyais pas que les questions féministes m'intéressaient jusqu'au jour où mon père a annoncé qu'il allait prendre une deuxième épouse. C'est ainsi que je me suis intéressée au féminisme », une participante d'Indonésie.

« Ce qui me met en colère ? Le viol. Je viens de lire le gros titre d'un journal : 'Le viol au Congo prend des proportions 'endémiques'. Le viol n'est pas une maladie, c'est une chose à laquelle nous pouvons remédier », une participante du Pakistan/Canada.

« On trouve toujours ce que l'on veut chercher dans le Coran. Si l'on a déjà décidé que l'avortement est une forme de planning familial, l'on trouvera alors des versets dans le Coran. Si l'on estime que l'avortement est un meurtre, on en trouvera d'autres. Il faut d'abord se connaître », une participante d'Indonésie.

« Je ne veux pas toujours me focaliser sur des sujets conflictuels ou violents. Mais dans mon pays, lorsqu'une femme est violée, elle risque d'être punie pour adultère. Mettre fin à la guerre et à la violence : c'est sur cela que je dois me concentrer », une participante du Soudan.

« Je suis optimiste lorsque je vois des personnes dans des situations d'adversité extrême qui gardent le sourire. J'ai été élevée dans l'idée que le rire peut vous amener là où vous voulez être, vous faire sortir de là où vous ne voulez pas être et peut vous faire surmonter toutes les situations difficiles. Avoir le cœur léger, c'est ce qui me pousse à continuer », une participante du Canada/Pakistan.

« J'ai été très heureuse de me joindre au NVI à Penang, car cela m'a ouvert les yeux sur de nombreux problèmes auxquelles les femmes doivent faire face dans différentes sociétés musulmanes. Je ne m'intéressais qu'au *tafsir* et ne faisait pas attention au fiqh. Maintenant, je m'intéresse vraiment au fiqh, même dans la perspective du *tafsir*. Tout de suite après le l'Institut pour le Leadership, je cherche maintenant à mettre en place un 'centre de recherche sur la femme et le Coran'. J'ai déjà loué une maison à cet effet et, avec de la chance, je pourrai bientôt commencer à faire de la recherche avec mes étudiantes sur les versets repris par certains livres sur le fiqh en matière de mariage, puis à voir si les érudits de fiqh ont manqué d'objectivité quand ils ont choisi et interprété les versets », une participante d'Indonésie.

L'Assemblée générale annuelle de Femmes sous lois musulmanes

L'Assemblée générale annuelle de Femmes sous lois musulmanes s'est tenue, à Penang, en Malaisie, le 27 octobre 2007. Y participaient des membres du Conseil d'administration et du Conseil de Femmes sous lois musulmanes, ainsi que des représentantes du Bureau international de coordination (*International Coordination Office - ICO*) et des deux Bureaux régionaux de coordination (*Regional Coordination Offices - RCO*s) : Zarizana Abdul Aziz, Lynn Freedman, Homa Hoodfar, Katayoon Hoodfar, Ayesha Imam, Sultana Kamal, Sindi Medar-Gould, Farida Shaheed, Faizun Zackariya, Codou Bop, Mehreen Malik, Ayesha Salma Kariapper et Aisha Lee Shaheed.

Les trois bureaux de coordination ont fait le point sur leurs activités de l'année écoulée.

L'équipe de l'ICO a présenté son nouveau programme de volontaires. Ce programme a cherché à atteindre, de manière proactive, un objectif prioritaire du Plan d'action Sénégal 2006, en encourageant systématiquement les nouvelles militantes à s'engager dans le réseau. Depuis l'été 2007, 12 bénévoles ont travaillé au bureau international. Ce bureau a exposé les résultats relatifs au développement de programmes et d'organisation pour l'année, et notamment les réalisations pour les publications, les projets collectifs et les actions de solidarité entreprises au cours de l'année. Avec le soutien du RCO-Asie, l'ICO a organisé le troisième Institut pour le Leadership sur le Féminisme dans le monde musulman, qui s'est tenu à Penang (pour plus de détails, se reporter à la page 3). Ont également été présentées, au conseil, les grandes lignes des projets collectifs de Femmes sous lois musulmanes (formations et échanges) qui seront effectués en collaboration avec les bureaux régionaux de coordination.

Le RCO-AME (Afrique et Moyen-Orient), abrité par le *Groupe de Recherche sur les Femmes et les Lois au Sénégal* (GREFELS), a fait le point sur le développement de compétences, des collectes de fonds et des activités du réseau en Afrique et au Moyen-Orient. Les représentantes du RCO-AME, qui prendront part à une conférence internationale sur le droit de la famille, attendent avec impatience d'accueillir la 4e édition de l'Institut pour le Leadership sur le Féminisme dans le monde musulman de 2009. Les ateliers de formation du RCO-AME continueront à être organisés dans le cadre des projets collectifs de Femmes sous lois musulmanes.

Le RCO-Asie a fait le point de ses avancées relatives aux publications de Femmes sous lois musulmanes, aux activités de traduction et aux actions régionales de solidarité, telles que le rapprochement avec d'autres groupes travaillant dans le domaine des droits humains et des groupes issus de la société civile au Pakistan, afin de manifester contre les progrès de la « talibanisation » du pays. Ensemble, le RCO-Asie et l'ICO vont organiser des ateliers de renforcement des compétences sur la préparation efficace de rapports pour le processus de la CEDAW et sur la façon d'utiliser les nouveaux médias pour des campagnes de soutien et de solidarité.

D'ici quelques mois, Femmes sous lois musulmanes disposera d'un nouveau site Internet qui sera d'un usage plus facile pour l'utilisateur et offrira une meilleure interactivité.

Lors de cette assemblée générale, des élections ont été organisées pour le renouvellement du Conseil et du Conseil d'administration. Nous sommes heureuses d'accueillir Samia Allalou, Fahima Hashim, Ziba Mir-Hosseini et Roya Rahmani au Conseil et Homa Hoodfar et Fatou Sow au Conseil d'administration.

Rédigé par Aisha Lee Shaheed, Bureau international de coordination, Femmes sous lois musulmanes

REFLEXIONS DES MILITANTES

5e édition du festival du film kurde de Londres

La 5e édition du festival du film kurde, qui a eu lieu à Londres en novembre 2007, a présenté un programme cinématographique abordant le sujet des droits humains touchant les femmes kurdes.

Deux de ces films avaient, pour thème principal, la violence à l'égard des femmes dans les communautés kurdes. ***In the Name of Tradition*** **(*Au nom des traditions*)** constitue le premier documentaire sur les mutilations génitales féminines (MGF) à avoir été réalisé en Iran. Le film suit une jeune étudiante qui effectue des recherches sur les MGF dans la communauté kurde d'Iran. Le film donne la parole à des nombreuses personnes : médecins pratiquant la MGF, femmes âgées pour qui la MGF est une pratique traditionnelle à préserver, médecins et autres professionnels de la santé issus de la communauté et jeunes. Les jeunes gens ont des opinions diverses. Alors que les jeunes femmes font valoir leur droit au plaisir sexuel, les jeunes hommes expriment leur malaise, affirmant que l'abandon de la MGF pourrait conduire à une occidentalisation de la société iranienne. Ce film, audacieux et puissant, montre une diversité de points de vue sur les MGF et les façons dont cette pratique est liée aux identités nationale et ethnique. ***What Happened to Us*** **(*Ce qui nous est arrivé*)** est un film profondément choquant et fascinant qui explore les crimes d'honneur et l'auto-immolation par le feu dans les communautés kurdes. Il suit des groupes de femmes qui se battent pour mettre au jour l'ampleur du problème et qui analysent comment le contrôle moral des vies sexuelles des femmes conduit à des crimes d'honneur et à des taux élevés de suicide parmi les jeunes femmes.

Le festival du film kurde est en train de devenir l'événement cinématographique étranger le plus important de Londres. En effet, cette année, une foule nombreuse de passionnés était présente, lors du gala d'ouverture au cinéma Rio. L'atmosphère était chaleureuse et conviviale. Le public, en grande partie kurde, était si heureux d'entendre sa langue à l'écran que même les scènes d'humour noir étaient accueillies par des rires tonitruants. Les spectateurs non-kurdes comprenaient que l'humour et le pathos suscités par la situation difficile des Kurdes était en partie perdus lors de la traduction. L'un des films les plus exceptionnels du festival de l'an passé, *Requiem of Snow*, a failli obtenir l'Oscar du meilleur film en langue étrangère. C'est tout à l'honneur de la diaspora kurde de continuer à produire des films aussi nuancés et audacieux, explorant les thèmes de la sexualité, des rapports entre les sexes et de l'identité dans les communautés musulmanes.

Pour plus d'informations sur le festival, consulter son site www.lkff.co.uk

Branwyn Poleykett et Eleanor Kilroy

S'élever contre la violence en Algérie

En juillet 2001, des ouvrières de la ville de Hassi Messaoud (dans le sud de l'Algérie) étaient brutalement attaquées et violées par un groupe de 300 hommes. Lalia Ducos écrit sur le legs des évènements de 2001 et sur les inquiétudes des organisations des droits humains en Algérie à propos de la nouvelle Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Selon Human Rights Watch, cette charte conforte un climat d'impunité contribuant à la crise des droits humains qui a touché le pays depuis la guerre civile, connue en Algérie sous le nom de « tragédie nationale », et a débuté en 1991.

La mobilisation des associations féministes algériennes reste organisée autour d'un thème majeur : la violence à l'égard des femmes. Le drame des femmes de Hassi Messaoud nous a profondément marquées et continuera de résonner dans l'histoire des associations algériennes et de leurs partenaires en France. Après avoir été l'objet de différentes pressions, de nombreuses femmes ont abandonné leurs poursuites judiciaires contre ceux qui les avaient attaquées ou violées. Les groupes féministes qui ont essayé d'intervenir suite aux évènements de Hassi Messaoud ont dû faire face à plusieurs obstacles : manque de coordination, difficultés à obtenir les permissions des autorités pour rendre visite aux victimes dans des zones protégées, mais aussi chantage et pression des familles des agresseurs. Des 39 victimes, seules deux n'ont pas retiré leur plainte. Les autres ont tout simplement disparu.

Les groupes féministes en Algérie travaillent dans des conditions difficiles et ne perçoivent aucun soutien, ni financier, ni matériel, de la part de l'État. Par exemple, les autorités locales d'Oran ont récemment demandé à l'AFEPEC (Association Féminine pour l'Epanouissement de la Personne et l'Exercice de la Citoyenneté) de quitter les locaux que celle-ci louait depuis plusieurs années. Suite à une importante manifestation de protestation organisée pour soutenir l'AFEPEC, l'avis d'expulsion a été suspendu. Des associations comme l'AFEPEC ne comptent que sur le soutien de donateurs étrangers pour mener à bien leur travail.

En 2007, Louise Arbour, la Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est rendue en Algérie. En plus des officiels et des institutions gouvernementales, elle a rencontré des militants des droits individuels et notamment, les femmes de Hassi Messaoud. La Commissaire a encouragé l'Algérie à retirer ses réserves à la CEDAW et à redoubler d'efforts pour mettre fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Elle a également exprimé ses inquiétudes concernant les textes juridiques promulgués sous la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, notamment l'article qui stipule que « en adoptant souverainement cette Charte, le Peuple algérien affirme que nul, en Algérie ou à l'étranger, n'est habilité à utiliser ou à instrumentaliser les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'État, nuire à l'honorabilité de tous ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international ».

Un séminaire organisé par les familles des victimes de la « tragédie nationale » était prévu pour le mois de février 2007. Les autorités algériennes l'annulèrent en dernière minute, sans donner d'explication. Ce séminaire aurait permis le rassemblement de parties prenantes de la société civile, de représentants des victimes, de responsables politiques, de journalistes, d'avocats et d'intellectuels, mais aussi d'experts de la justice transitionnelle et du droit international. Ce rassemblement aurait permis un dialogue, indispensable à la reconstruction individuelle et collective, afin d'éviter la transmission du traumatisme d'une génération à l'autre et de pouvoir établir une paix durable.

Les obstacles au renforcement des capacités des femmes en Afghanistan

À la veille de la Campagne globale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, *Wazhma Frogh* écrit sur les mythes du renforcement du pouvoir des femmes en Afghanistan et le potentiel pour un changement durable.

Alors que le bombardement américain en Afghanistan était justifié sous la bannière de la « libération des femmes », il y a déjà six ans, je me demande encore ce que cela a vraiment signifié pour les femmes afghanes. Est-ce que se 'dévoiler' les a vraiment 'libérées' ?

Nous apprenons, tous les jours, que des millions de dollars sont dépensés dans des programmes de développement pour soutenir les femmes en Afghanistan. Cependant le pays a toujours le deuxième taux le plus élevé de mortalité des femmes dans le monde . 80% des femmes et des filles dans le pays subissent des violences domestiques et plus de 85% des mariages sont forcés ; la mariée est souvent mineure. Même si l'Afghanistan a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en mars 2003, 1% seulement des cas de violence a été rapporté en 2006. 39000 troupes étrangères sont actuellement déployées dans le pays ; pourtant les écoles de filles dans la plupart des zones rurales ne sont pas en sécurité. Quel est le problème, alors ? Ou peut-être vaut-il mieux poser la question : qu'est-ce qui fonctionne pour les femmes ? Pour mieux comprendre ce dilemme, je voudrais décrire brièvement l'itinéraire des femmes afghanes de 2001 à nos jours.

« Je serais une femme heureuse si j'étais acceptée en tant qu'être humain, même sous mon burkha bleu. Le 'dévoilement' ne me donne pas mes droits humains, ni ne donne à mon mari de justification pour ne pas me battre ». Femme de 35 ans, Kaboul.

La notion de « genre » est entrée officiellement dans les cercles de l'élite, en Afghanistan, peu après la chute des Talibans, avec l'influence de la communauté internationale et l'agenda des donateurs étrangers. Les concepts d'égalité entre les sexes et de « renforcement du pouvoir des femmes », qui ont pris forme dans plusieurs pays occidentaux, ignorent les réalités brutales de ce pays. Les problèmes auxquels les femmes afghanes font face, depuis des siècles, ne portent pas uniquement sur les «restrictions religieuses et culturelles » qui sont abondamment documentées dans les rapports des bailleurs de fonds. On a prêté peu d'attention au fait que les droits des femmes pouvaient être promus en Afghanistan, si l'on s'informait sur les stratégies efficaces dans des contextes non-occidentaux.

Il était important pour nous d'affirmer, à ce moment là, qu'aucune réforme juridique ne pouvait réussir si le rôle des droits coutumiers et des acteurs non gouvernementaux restait ignoré. Pendant les années de guerre et d'instabilité de l'histoire afghane contemporaine, ces structures de prise de décision locale ont été le principal accès à la justice pour les hommes et les femmes.

Il était, de même, tout aussi important de comprendre qu'aucun « programme sur l'égalité entre les sexes » ne pouvait réussir sans s'attaquer à l'accès des femmes à la santé et qu'aucun projet ne pouvait améliorer leur santé et celle des enfants sans tenir compte des soins traditionnels. De telles stratégies adoptées par des citoyens ordinaires en l'absence d'un gouvernement central pendant plus de vingt ans n'ont pas été reconnues dans le nouveau processus de planification.

En tant qu'afghane, je peux argumenter fortement qu'il n'y a pas qu'une seule culture afghane dans tout le pays. En fait, les pratiques sociales sont différentes dans chaque village et région, selon la situation géographique, politique, économique et le contexte du conflit.

Près de 85% des Afghans vivent en zone rurale, mais cette énorme majorité est généralement ignorée, lors de la planification des programmes à grande échelle et nationaux de renforcement des capacités, en faveur de l'élite urbaine instruite. Les relations de pouvoir à l'échelle de la famille sont, en grande partie, influencées par les conditions sociales, culturelles et économiques d'individus ou groupes de gens dans une communauté. Dans chaque rapport sur l'Afghanistan, nous lisons que les femmes en Afghanistan ont été dépourvues de droits humains à cause des normes culturelles rigides, mais la plupart de ces rapports manquent d'explorer ce que sont ces codes culturels rigides pour les femmes ; et s'ils ont un impact sur elles ; et, si oui, pourquoi ?

L'échec des initiatives de renforcement des capacités des femmes ne repose pas uniquement sur la complexité socioculturelle du contexte afghan. Dès le début, le processus entier a manqué de consistance, d'engagement et de responsabilité. Alors que l'établissement du Ministère des Affaires des femmes, en 2001, favorisait l'optimisme, nous ne pouvons ignorer qu'il est isolé et manque d'autorité. Il est évident qu'une femme dans un cabinet de 27 ministres ne sera pas entendue, particulièrement si les gens autour d'elle ne supportent pas le renforcement des capacités des femmes. Il y a trop d'organisations non gouvernementales et d'entrepreneurs nationaux et internationaux avec leurs « politiques respective de genre » qui travaillent souvent dans l'isolement ; ils ne coopèrent, ni ne communiquent entre eux, et encore moins avec le gouvernement.

En conclusion, j'aimerais suggérer que si la communauté internationale est vraiment sérieuse en ce qui concerne le renforcement du pouvoir des femmes en Afghanistan, elle doit transformer ses mots en action stratégique qui aient des mécanismes solides de compte rendu. Pour améliorer la situation des Afghanes, chaque effort devrait être fait pour consolider l'éducation et les services de santé aux femmes et aux filles. L'éducation des femmes et des filles et l'assurance de leur accès aux services de santé est la première étape vers la construction d'une société éduquée et respectueuse des droits de tous ces citoyens.

Wazhma Frogh
Activiste indépendante des droits humains de femmes, Afghanistan

Vers une interprétation du Coran

Qutub Jahan, Directrice générale du Center for the Study of Society and Secularism, à Mumbai (Inde), partage ses expériences sur les ateliers qu'elle mène sur l'interprétation progressiste des textes islamiques en Inde.

« Est-ce que le Coran est contre les femmes? » C'est une question qui est posée à chacun de nos ateliers sur 'Les droits des femmes dans le Coran : Théorie et pratique'. Les membres de la minorité musulmane en Inde sont régis par le droit musulman sur le statut personnel quand il s'agit du mariage, du divorce, de la garde des enfants et de l'héritage. Cependant, les lois indiennes de la charia reflètent l'histoire spécifique de l'Islam indien. Elles ont été influencées par les lois coutumières indiennes et par les interventions de juristes anglais. Le manque d'accès aux connaissances religieuses empêche les Musulmanes indiennes de confronter les interprétations existantes des lois de la charia. Les participantes aux ateliers sont informées et armées pour faire face aux lois personnelles musulmanes grâce à une lecture fouillée du Coran.

L'atelier traite de la manière dont l'Islam améliore le statut des femmes indiennes en rejetant certaines pratiques préislamiques et en réformant des coutumes courantes. Au cours des discussions sur l'origine et le développement de l'Islam, le statut des femmes dans la période préislamique est mis en exergue et les participantes découvrent comment, avec le développement de l'Islam, les femmes ont reçu des droits égaux et la dignité. L'égalité spirituelle, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes pour les hommes et les femmes sont des thèmes bien développés dans le Coran. Devant Dieu, l'égalité spirituelle entre les hommes et les femmes n'est pas limitée aux thèmes purement spirituels et religieux, mais elle est la base pour l'égalité dans tous les aspects temporels de l'activité humaine.

Les participantes sont souvent surprises de découvrir les versets coraniques qui traitent de l'égalité entre les sexes. Tous les versets sur les femmes et l'égalité entre les sexes sont largement discutés, avec une attention spéciale au contexte des révélations, c'est-à-dire au contexte historique qui fournit les raisons ou les causes initiales sous-tendant la révélation d'un verset coranique au Prophète. Ce contexte peut aider à mieux en comprendre la signification et, en relation avec la Sunna, l'évènement ou l'incident qui a donné lieu aux déclarations ou actions du Prophète. Parmi les thèmes qui suscitent un vif intérêt auprès des participantes, il y a l'évolution de la Charia, y compris le mouvement vers une interprétation plus patriarcale et discriminatoire du texte et de la position des femmes dans les *hadith*.

Au cours de l'atelier, les participantes deviennent capables d'exiger une réforme islamique et de renouveler leur adhésion aux idéaux islamiques pour une société juste grâce une formation en interprétation du Coran sur des thèmes particuliers, l'objectif étant de contrebalancer les interprétations patriarcales et misogynes profondément enracinées. Cela les aide à s'engager dans un dialogue local avec l'Imam ; les encourage à faire part de leurs préoccupations et à dénoncer fortement les *fatwa* sur la base qu'elles ne sont pas islamiques et sont injustes. Les participantes aux ateliers discutent les jugements rendus par la Cour de l'Apex en faveur des femmes qui ont fait date, ce qui développe leur confiance à approcher la cour pour arbitrer les problèmes sous des lois laïques.

Publication: *Woman in Qur'an*

Compilé par Qutub Jahan Kidwai et Shirin Huda, *Woman in Qur'an* (*Les femmes dans le Coran*) discute des femmes et de l'Islam dans le contexte des écritures. (CSSS)

« Ce manuel sur les droits des femmes musulmanes vise à donner une meilleure compréhension de leurs droits dans le Coran.

Plusieurs versets ont été mal interprétés pour asseoir la position subalterne des femmes, alors que le Coran se prononce clairement pour l'égalité entre les sexes. Certains versets ont également été interprétés comme porteurs de l'assujettissement des femmes, alors que les termes, s'ils sont examinés avec précaution et lus accompagnés d'autres versets sur les femmes dans le Coran, n'étayent pas une telle subordination. Ce livre tente d'expliquer ces versets dans leur contexte approprié.

Le Coran est la première sainte écriture révélée qui donna honneur et dignité égales aux femmes dans tous les sens. Cependant, la société musulmane patriarcale n'a jamais réussi à donner une même dignité aux femmes. Aujourd'hui les femmes musulmanes exigent l'égalité et il existe la nécessité d'une telle littérature pour expliquer justement la position coranique des femmes musulmanes. Ce livre remplira cet objectif fort nécessaire. »

Action collective de résistance à la militarisation

L'année 2007 a vu un niveau élevé de dissidences et de manifestations paisibles de la société civile contre les dictatures militaires en Birmanie et au Pakistan. Branwyn Poleykett et Gulnar Tabassum analysent ce qui s'est produit dans ces pays du point de vue des manifestants.

BIRMANIE

En Birmanie, les foules ont atteint jusqu'à 100.000 manifestants anti-gouvernementaux qui ont envahi les rues pendant les mois d'août et de septembre pour faire campagne contre l'aggravation des conditions de la pauvreté et la répression politique. Dans une entrevue exclusive des représentantes de la *Women's League of Burma* (*La ligue des femmes de Birmanie*), racontent à Branwyn Poleykett les épreuves des femmes qui étaient au devant de ces manifestations pacifiques.

La junte militaire au pouvoir en Birmanie a répondu par la détention de 3000 manifestants. Cependant, dans le pays, les commentateurs estiment que le nombre de personnes détenues ou tuées par le régime est beaucoup plus élevé. La *Women's League of Burma* a été fondée en 1999, pour mettre en exergue la situation difficile des Birmanes et œuvrer à une plus grande participation des femmes dans le mouvement pro-démocratique et dans les processus de paix et de réconciliation nationale. Dans un nouveau rapport intitulé *Le Courage de résister : Les femmes défenseurs des droits humains de Birmanie (Courage to Resist : Women Human Rights Defenders of Burma)*, elles détaillent les abus des droits humains perpétrés contre les femmes, durant la prise de mesures sévères en août et septembre.

Depuis la prise de mesures sévères contre la société civile et les activités qui ont suivi les manifestations de septembre, la *Women's League of Burma* a tenté d'attirer l'attention sur l'expérience des femmes birmanes pendant la crise et le rôle que joue le sexe dans la répression brutale de l'activisme de la société civile par la SPDC (State Peace and Development Council — *Le Conseil d'État pour la paix et le développement,* nom officiel du régime militaire de Birmanie) .

Les femmes activistes ont tenu un rôle significatif dans les manifestations pro-démocratiques et plusieurs d'entre elles ont été arrêtées. Elles sont vulnérables face aux agressions sexuelles et au harcèlement de la police, des militaires et d'autres autorités.

La *Women's League of Burma* souligne l'importance d'analyser leur vulnérabilité et de dénoncer l'utilisation de la sexualité des femmes pour discréditer les moines qui ont pris part aux manifestations. Elles ont été forcées d'admettre devant les caméras qu'elles avaient entretenu des relations sexuelles avec les moines.

Nous savons que les femmes activistes qui ont participé aux manifestations ont été arrêtées et emprisonnées ; quelques-unes d'entre elles se sont échappées et se cachent car elles craignent d'être arrêtées. En fait, ces femmes n'ont rien fait de mal. Tout d'abord, elles n'auraient pas dû être arrêtées. C'est vraiment injuste de les avoir mises en prison. Nous courons et nous fuyons, parce que nous avons peur du traitement injuste de la SPDC. Maintenant, je suis séparée de mes enfants. Je ne veux pas que d'autres femmes souffrent comme moi. Les activistes devraient être libérées et ne pas être arrêtées injustement. Des femmes ont du laisser leurs enfants malades.Ca me brise le cœur! »
Activiste birmane, cité dans *Courage to Resist*
(*Women's League of Burma*, 2007)

PAKISTAN

Le 3 novembre 2007, le Général Pervez Musharaf déclarait l'état d'urgence au Pakistan. Des milliers de gens furent détenus arbitrairement et sans charge dans les premiers jours de la loi d'urgence, y compris Gulnar Tabassum qui raconte, ci-dessous, l'expérience de son arrestation.

Ce n'était pas la première fois que la loi martiale était utilisée contre les gouvernements civils au Pakistan, mais cette fois le Président Musharaf utilisait ses pouvoirs de l'état d'urgence contre le pouvoir judiciaire, les médias et le peuple pakistanais, ce qui a causé beaucoup de soucis. C'est pourquoi lorsque Madame Asma Jahangir, la présidente de la Commission des droits humains du Pakistan [Human Rights Commission of Pakistan, HRCP], annonçait la tenue une réunion publique pour le dimanche le 4 novembre 2007, plusieurs personnes y assistèrent pour analyser ensemble la situation.

Une soixantaine de personnes provenant de divers secteurs de la société étaient présentes à la réunion : des avocats et avocates, des représentants de partis politiques, des travailleurs d'ONGs, des défenseurs des droits humains, des représentantes du *Women's Action Forum* (Forum d'action des femmes) et des citoyens et citoyennes concerné(e)s. La réunion commença à 12H00 ; et au beau milieu, vers 14H15, les policiers encerclaient le bureau des droits humains ; ils disaient qu'ils étaient là pour arrêter tous les hommes de la manifestation. Lorsque nous avons demandé de quoi ils étaient accusés, ils ne répondirent pas et présentèrent un mandat d'arrestation.

LAHORE: Policières à l'extérieur des bureaux de la Commission des droits humains au Pakistan où elles ont arrêté 70 activistes. *Dawn*

Les femmes présentes refusèrent de laisser arrêter les hommes et elles résistèrent à cette arrestation illégale. Après une demi-heure passée à discuter, à faire de la résistance et à passer des coups de fil de façon frénétique, la police annonçait qu'elle avait reçu l'ordre d'arrêter tout le monde à la réunion. Nous fûmes jetées dans deux autobus et conduites au poste de police. À leur arrivée, les femmes refusèrent d'être enfermées à l'écart des hommes. Alors, à la fin, ils nous ont enfermés dans deux pièces différentes sur le même palier ; nous ne leur avons pas permis de verrouiller nos portes. Nous avons gardé la tête haute pendant le processus ; les femmes chantaient des poèmes révolutionnaires de poètes urdu Habeeb Jalib et Faiz Ahmed Faiz. Les nouvelles de notre arrestation se répandirent rapidement ; et une foule de 300 personnes se pressa devant le poste de police. Ils chantèrent des slogans anti-Musharaf et exigèrent la fin de l'état d'urgence.

Le lendemain matin, nous fûmes présentées devant une cour judiciaire où nous fûmes condamnées. Notre caution fût refusée et on nous envoya à la prison de Kot Lakhpat. Le jour suivant, le 6 novembre, nos avocats et supporteurs réussirent à nous faire libérer sous caution ; la majorité de notre groupe fût libérée, à l'exception de 6 personnes : deux femmes, moi y compris, et quatre hommes. Ce soir-là, tous les gardes de sécurité avaient disparu ; un homme sans uniforme nous annonça que nous étions libres de partir. Dans cet épisode chaotique et confus, certaines choses sont devenues claires pour nous : la police ne sait pas comment agir avec la loi martiale ; il semble que les décisions soient prises par Musharaf lui-même. Pour plusieurs d'entre nous, c'était notre première expérience des lois martiales, même si quelques personnes plus âgées ont connu la prison et ont souffert sous les lois martiales du général General Zia-ul-Haq. Les jeunes gens ont gardé la tête haute durant l'arrestation. Nous avions un sens élevé de la solidarité et personne n'était prêt à partir seul. Après notre libération, nous avons créé une discussion électronique pour rester en contact et poursuivre notre lutte contre le régime oppressif de Musharaf.

Gulnar Tabassum, Shirkat Gah, Women's Resource Centre, Lahore (Pakistan).

Cet article a été rédigé, avant le 27 décembre, 2007, date de l'assassinat de Madame Benazir Bhutto, ex-première ministre du Pakistan et première femme présidente dans le monde à diriger un pays musulman. WLUML condamne avec force son assassinat et soutient l'appel pour une enquête indépendante de sa mort.

CRITIQUES

Rethinking Islam and Liberal Democracy: Islamist Women in Turkish Politics (*Repenser l'Islam et la démocratie libérale : les femmes musulmanes dans la politique turque*)

Yesim Arat (Presses de l'Université d'Etat de New York, 2005)

Les théoriciens des médias et de la politique se tournent de plus en plus vers la situation des femmes afin de juger de la « modernité » d'une nation. Les femmes deviennent ainsi des sortes de girouettes indiquant le sens du vent politique : à l'Ouest, c'est la démocratie et la laïcité et à l'Est, ce sont les gouvernements « traditionnels » et les lois religieuses.

Dans *Repenser l'Islam et la démocratie libérale (Rethinking Islam and Liberal Democracy),* Yesim Arat s'attaque à cette logique binaire simpliste. Elle soutient que les femmes turques ne doivent pas être vues comme des individus piégés au milieu d'une lutte sans merci opposant deux schémas de valeurs incompatibles. A travers une série d'entretiens touchants, Yesim Arat décrit le rôle des femmes activistes du parti *Refah* (Bien-être), un parti musulman, dans les années 80 et 90 en analysant les expériences de ces femmes.

Elle dévoile la manière dont ces femmes conciliaient un mode de vie laïque et une foi musulmane, tout en se battant pour que le libéralisme intègre l'expression religieuse, chose que le Kémalisme n'a jamais réussi à faire en Turquie.

Les femmes qui témoignent sont identifiées par leurs initiales uniquement, afin de pouvoir s'exprimer librement, sans crainte de répercussions. Une activiste, B.H., explique la gêne qu'elle éprouve face aux pressions politiques qui ont accompagné certaines lois publiques telles que la ré-adoption de la loi pour le port du voile suite à son interdiction. Elle affirme : « Nous ne sommes pas différentes. Ils ne nous comprennent pas et nous traitent de réactionnaires mais nous ne le sommes pas. » (94)

Selon Yesim Arat, non seulement le développement du libéralisme, au sens du respect des droits des individus, est possible dans un environnement musulman, mais les concepts de libéralisme et la démocratie peuvent progresser dans une société musulmane. Le deuxième livre de Yesim Arat est accessible et agréable à lire. Il s'agit d'un ouvrage indispensable à toute personne intéressée par l'activisme des femmes dans les sociétés musulmanes.

Critique d'Anna Simpson

Qissat: Short Stories by Palestinian Women (*Qissat: Histoires courtes par les femmes palestiniennes*)

Edited by Jo Glanville, Telegram Books, London: 2006

En cherchant des histoires pour cette anthologie, Glanville voulait refléter les réalités des femmes palestiniennes déplacées : « Les adresses des auteures s'étendent du Texas à Ramallah. Quelques-unes écrivent en anglais et d'autres en arabe ». On retrouve, entre autres, des noms bien connus comme Liana Badr, Laila a-Atrash et Nuha Samara, ainsi que Jean Said Makdisi qui a travaillé avec le mouvement des femmes au Liban et écrit sur les femmes arabes et le féminisme ; son travail autobiographique *Teta, Mother and Me* a fait l'objet d'une revue critique dans le dernier numéro de Al-Raida. Malheureusement, Glanville a aussi choisi d'inclure des histoires plus faibles, vers la fin de l'anthologie. Il faut cependant prendre en compte quelques écrivaines comme Randa Jarrar et Huzama Habayeb, dont le titre de l'histoire courte, *A Thread Snaps (Un fil éclate)*, relate le fil délicat du désir sexuel de la narratrice pour un garçon qui passe et qui est cruellement interrompu par son père qui lui demande bruyamment de lui masser les pieds.

Peut-être l'histoire la plus rayonnante et la plus originale est celle de Salma Dabbagh, une auteure britannique-palestinienne basée au Bahreïn. Son histoire, intitulée *Me (the Bitch) and Bustanji (Moi (la chienne) et Bustanji)*, prend place au Koweït pendant l'invasion Iraquienne. L'une des premières phrases, « Dieu soit maudit, quel ennui d'être coincée au Koweït tout l'été », marque le ton du style narratif plein d'esprit contemporain qui évoque la frustration d'être une adolescente dans un pays conservateur arabe, tout en évitant le cliché du sensationnalisme de la rébellion adolescente. « Mon statut de chienne m'était naturellement confirmé au moins deux fois, sur le chemin de retour du magasin de Hajii et, encore plus, si je m'arrêtais pour une cigarette. Un jour que Nada et moi essayions de nous cacher sur la route, derrière le mur du complexe, d'appartements, c'est venu d'une femme, en arabe, et s'est accompagné d'un saut d'eau sale versé sur nos têtes. Parfois il s'agissait de blagues, de clichés qui provenaient de garçons dans leurs voitures. « Hey, bébé, tu as du gel dans les cheveux? » « Hey nana, veux-tu venir faire une promenade?» Alors que la narration progresse, c'est sa famille palestinienne de jardiniers à Bustanji qui occupe de plus en plus ses pensées. Tandis que la narratrice a une double nationalité britannique/ hongroise et que le statut économique privilégié de sa famille lui permet, à elle et à son père palestinien, de se sauver en Jordanie à travers l'Iraq, Bustanji et son fils Waheed font face à un destin différent:

« Des mois plus tard, nous avons entendu parler de Bustanji et Waheed. Je regardais les nouvelles à ce moment-là. J'ai vu l'intifada palestinienne ; j'ai vu la guerre se bâtir avec tous ses muscles, sa propagande et son hypocrisie… Et je me suis tortillée, lorsque j'ai vu les images de Yasser Arafat embrassant Saddam Hussein rediffusées plusieurs fois, parce que j'ai compris alors ce que cela signifierait pour nous. » Par « nous », elle veut dire les Palestiniens qui ne peuvent pas quitter le Koweït, qui ont vu leur foyer saisi et plusieurs personnes qui, comme dans le cas de Waheed, ont été assassinées par les foules enragées de Koweitiens. Une nouvelle voix littéraire importante, Dabbagh, dont l'identité demeure fluide, trace les frontières qui séparent les gens par nationalité, classe sociale, éducation, affiliation politique et genre ; ces frontières trop réelles deviennent souvent invisibles dans la littérature nationale.

Aussi disponible dans Telegram Books' Womens' short stries series *Hikayat: Short Stories by Lebanese Women [Hikayat: Histoires Courtes par les femmes libanaises]*

Critique d'Eleanor Kilroy

The Hidden Face of Eve: Women in the Arab World (*La face cachée d'Eve: les femmes dans le monde arabe*)

Nawal El Saadawi, Zed books (2007)

Publié tout d'abord en arabe, en 1977, l'étude classique de Nawal El Saadawi sur la place des femmes dans le monde arabe ne perd pas son pouvoir de choquer. Sur la base de ses expériences personnelles et d'histoires recueillies auprès de patientes lorsqu'elle était médecin, El Saadawi analyse les facteurs sociaux, culturels et historiques qui façonnent la régulation de la sexualité des femmes dans le monde arabe.

À travers le livre, un argument solide réfute l'idée d'un exceptionnalisme islamique. Se concentrant sur l'Égypte, El Saadawi trace une histoire des femmes dans la période pré et post-islamiste. Elle argumente que l'oppression des femmes est le résultat de la capture du pouvoir par les élites patriarcales ; celles-ci sont institutionnalisées dans les arrangements patriarcaux de la parenté qui ont déplacé les anciens systèmes égyptiens majoritairement matriarcaux, plutôt produit dans quelque attitude essentielle envers les femmes enracinée dans l'Islam ou la culture arabe. En somme, *The Hidden Face of Eve* demeure une lecture essentielle pour toute personne qui s'intéresse à l'activisme islamique dans le monde musulman.

Critique de Branwyn Poleykett

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

Forum de l'AWID 2008: Le pouvoir des mouvements sociaux

Du 14 au 17 Novembre 2008, environ 1.500 leaders des droits des femmes et activistes de partout dans le monde se rencontreront à Cape Town, en Afrique du Sud, au onzième Forum International de l'AWID pour discuter du pouvoir des mouvements.

Le Forum international sur les droits des femmes et le développement est à la fois une conférence et un appel à l'action. Le Forum de l'AWID, le plus grand événement à caractère périodique de son genre, réunit, tous les trois ans, les leaders et les militant(e)s des droits des femmes du monde entier, pour élaborer des stratégies, former des réseaux, faire la fête et apprendre, dans une atmosphère très intense qui favorise les discussions approfondies ainsi que la croissance personnelle et professionnelle.

Les participant(e)s au forum prennent part à quatre journées d'exposés, de sessions interactives, d'ateliers, de débats et de sessions créatives, visant à une réflexion profonde sur l'égalité entre les sexes et les droits humains des femmes. Les délégué(e)s participent aussi à des réunions informelles, galas et fêtes, activités culturelles, événements sociaux et politiques, en vue de favoriser la formation de réseaux et d'alliances au niveau mondial et régional.

Les délégué(e)s qui s'engagent pleinement au forum obtiennent des nouveaux outils et ressources ; de même elles re-politisent collectivement la communauté du genre et développement. Ils/elles renforcent les alliances entre femmes et s'engagent dans un travail et une réflexion de transformation et pas simplement palliatifs.

La participation au forum de l'AWID est ouverte à tous ceux et celles qui œuvrent pour ou s'intéressent aux droits des femmes, au développement international et à la justice sociale. L'AWID invite en particulier les femmes et les hommes du Sud global, les jeunes femmes et les groupes marginalisés qui ont difficultés à faire entendre leur voix sur la scène mondiale.

Date limite d'application: 28 janvier 2008

Bourse de leadership pour femmes 2008

Le Programme de bourse de leadership pour femmes (auparavant bourse de leadership autochtone) accepte les demandes de femmes leaders, d'organisatrices et d'activistes du Sud global et/ou de groupes locaux qui désirent poursuivre des études de maîtrise en droits humains, développement durable ou en santé publique dans une institution reconnue partout dans le monde.

Pour plus de détails, consulter :

www.nativeleaders.org

Date limite d'application: 14 mars 2008

Rapport des pays signataires de CEDAW, 2008

Les pays qui ont ratifié ou accédé à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sont légalement obligés à mettre ses dispositions en pratique. Ils sont aussi tenus de soumettre, au moins tous les quatre ans, des rapports nationaux sur les mesures qui ont été prises pour se conformer aux traités et obligations.

À la 40ième session du Comité CEDAW (14 jan. - 1 fév. 2008, Office des Nations Unies à Genève) les pays suivant rapporteront:

la Bolivie, le Burundi, la France, le Liban, le Luxembourg, l'Arabie Saoudite, le Maroc et la Suède.

À la 41ième session du Comité CEDAW (30 juin - 18 juillet, 2008), les pays suivant rapporteront:

la Finlande, l'Islande, la Lituanie, le Nigéria, la Slovaquie, le Royaume-Uni, la Tanzanie et le Yémen

Pour lire les rapports de la 40ième et de la 41ième session de ces pays visitez le site Web de l'ONU:

http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/40sess.htm

et

http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/41sess.htm

À partir de janvier 2008, la responsabilité de servir le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera transféré au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. (http://www.ohchr.org/).

Le *Trudeau Centre for Peace and Conflict Studies de l'Université de Toronto,* Canada est à la recherche de soumissions d'étudiant(e)s palestinien (ne)s et israélien(ne)s concernant leurs perceptions du mur de séparation occidental/barrière de sécurité. Le Centre Trudeau publie périodiquement une série de travaux de recherche, les *Kiessling Research Papers,* qui se concentrent sur une grande variété de thèmes avec des implications pour la paix, les conflits, la sécurité, le développement, les politiques et les relations internationales. Nous recherchons les candidatures d'Israélien(ne)s et Palestinien(ne)s affecté(e)s par le mur/barrière ; ils/elles décriront ce que la structure signifie pour leurs identités, comment elle cadre dans l'histoire des relations entre Israël et la Palestine, leurs sentiments sur ses impacts et sur les relations entre Palestiniens et Israéliens. Un certain nombre de soumissions seront publiées dans un numéro des *Kiessling Paper.*

Les récits seront aussi comparés et analysés dans le contexte politique et historique canadien par un étudiant post-gradué. L'objectif des travaux est de comprendre les différentes narrations autour du mur/barrière et comment il affecte la compréhension de soi et de l'autre entre étudiants palestiniens et israéliens.

Veuillez soumettre votre proposition d'une à deux pages au 1 janvier, 2008.

Nous demanderons aux candidat(e)s sélectionné(e)s d'écrire une version complète de leur essai. Les travaux devront être rédigés en anglais, avec un minimum de 25 pages.

Date limite: 31 mars, 2008

Pour les informations sur le contenu, les règles et formes de soumissions, veuillez contacter Craig D. Smith à craigdamian.smith@utoronto.ca +31 (0)63 448 4175, ou du 24 décembre au 8 janvier +1 613 260 0606